



AITA/IATA asbl

Livre de 38^e l'Assemblée Générale

23 Juillet 2022 par Zoom

Sommaire

Ordre du jour final de la 38 ^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl	2
Association Internationale du Théâtre Amateur Statuts	3
Projet de Procès-verbal de la 37 ^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl, 21 août 2021.....	8
Rapport d'activité du Conseil 2021 - 2022.....	19
AITA/IATA asbl Council 2021 - 2022	22
Réunions du Conseil de l'AITA/IATA asbl 2021 - 2022.....	22
Membres actuels de l'AITA/IATA asbl	22
Nouvelles demandes d'adhésion à accepter par l'Assemblée générale :.....	22
AITA/IATA asbl Finance 2021-2022.....	23
AITA/IATA asbl Revenus et dépenses 1er Avril 2021 - 31 mars 2022.....	24
L'état de l'équilibre au 31 Mars 2022	26
Déclaration en caisse.....	28
Rapport des Commissaires aux comptes 1 avril 2021 - 31 mars 2022	30
Proposition de révision par le Conseil du budget de l'AITA/IATA asbl 1er avril 2022 - 31 mars 2023.....	31

Ordre du jour final de la 38^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl

23 juillet 2022 ouverture 13 :00 heure de Paris

1. Bienvenue aux délégués des centres nationaux et des membres associés en ligne
2. Nomination du président de la 38e Assemblée générale
3. Appel nominal des délégués présents :
 - a. Confirmation des droits de vote
 - b. Notification des mandataires
4. Adopter l'ordre du jour de l'Assemblée générale Vote de l'AG
5. Acceptation de nouveaux membres (centres nationaux et membre associé) Vote de l'AG
6. Approbation du procès-verbal de la 37e Assemblée générale, Monaco Vote de l'AG
7. Avis AITA/IATA asbl 2021 - 2022
 - a. Examen du Conseil par le président Aled Rhys-Jones Vote de l'AG
8. Examen financier par la trésorière Anna-Karin Waldemarson
 - a. Approbation du rapport financier 2021 - 2022 Vote de l'AG
9. Décharge aux Conseillers Vote de l'AG
10. Budget 2022 – 2023 Vote de l'AG
11. Autres propositions soumises à l'examen de l'Assemblée générale Vote de l'AG
12. Annonce du lieu hôte de la 39e AG en 2023
13. Questions écrites des membres (reçues avant la date limite de 18 h UK le 18 juillet 2022)

Clôture de la 38ème Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl

Association Internationale du Théâtre Amateur Statuts

I. NOM, ENREGISTREMENT, BUT ET DUREE

Article 1

L'association prend la dénomination "Association Internationale du Théâtre Amateur - International Amateur Theatre Association - Asociación Internacional del Teatro Amateur", elle est désignée par le sigle "AITA/IATA asbl", par après nommée "l'Association".

Article 2

L'Association est constituée comme une organisation sans but lucratif, selon le Code belge des sociétés et des associations du 23 mars 2019, publié au Moniteur belge le 4 avril 2019 (ci-après dénommé le « CSA belge »).

Le siège social de l'Association est établi en Belgique, Région bruxelloise.

L'Association est enregistrée sous le numéro 0863.683.050

Article 3

L'Association est constituée en vue de :

- a) propager et défendre l'art dramatique par tous les groupements théâtraux du monde, sans rémunération des buts artistiques et culturelles ;
- b) promouvoir par des contacts et des rapports internationaux permanents les points communs d'activités de ses membres ;
- c) coordonner les actions de ses membres dans leurs missions de développement de la personne humaine et d'éducation par le théâtre ;
- d) faciliter les échanges internationaux entre tous les groupements de théâtre amateur.

Pour atteindre ces buts, l'Association emploiera les moyens suivants :

- a) organisation et participation à l'organisation de congrès internationaux, conférences, séminaires, festivals, cours, expositions et toutes autres activités ;
- b) publication ou aide à la publication et à la diffusion de livres, revues et pièces de théâtre ;
- c) entretien d'un ou plusieurs centres de soutien, de documentation ou d'étude sur le théâtre amateur ;
- d) coopération avec d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes buts dans le domaine du théâtre ou, plus généralement, de la culture.
- e) L'Association peut prendre ou soutenir toute initiative et organiser toute activité contribuant ou pouvant contribuer à ses objectifs.

Article 4

L'Association a été constituée pour une durée illimitée.

II. MEMBRES

Article 5

Le nombre de membres de l'Association n'est pas limité Son minimum est fixé à deux (2) membres.

Article 6

L'Assemblée Générale de l'Association est composée des Membres.

Les admissions des Membres sont décidées par l'Assemblée Générale de l'Association (par après référencée par AG) sur proposition du Conseil. Le Conseil peut accepter, à titre provisoire, l'admission de nouveaux membres. Cette admission devra être confirmée par l'AG la plus proche.

L'organisation accepte 2 (deux) catégories de Membres :

- **Un Membre - Centre National** est une organisation ou une fédération d'organisations qui sont des réseaux, des concentrateurs d'activités, locaux et mondiaux, travaillant de manière proactive dans le domaine du théâtre amateur et/ou représentant l'activité du théâtre amateur sur une base nationale, où « national » signifie une nation, un territoire autonome ou des territoires autonomes.

Les Membres - Centres Nationaux sont ci-après dénommés « **Centres Nationaux** ».

- **Un Membre Associé** est une organisation, une fédération d'organisations ou une personne ayant un intérêt et/ou une activité dans le domaine du théâtre amateur.
- Les **Membres Associés** sont ci-après dénommés « **Associés** ».

Article 7

Chaque année, les Membres devront s'acquitter du paiement de la cotisation correspondante à leur catégorie d'adhésion, dont le montant est fixé par l'AG. Le montant maximum de cette cotisation est de cinq milles (5.000) euros.

Le non-paiement par un Membre de la cotisation entraînera automatiquement la démission de fait dudit Membre.

III. ASSEMBLEE GENERALE

Article 8

Un **Centre National** qui est à jour de sa cotisation dispose de six (6) voix dans l'Assemblée Générale. Ces votes doivent être exprimés en un bloc de six (6) votes.

Un **Associé** à jour de ses cotisations a droit à un (1) vote à l'AG.

Un **Membre** peut déléguer son vote en donnant procuration à un autre Membre. Un Membre ne peut être porteur d'une seule procuration.

Une personne physique ne peut agir au nom d'un maximum de deux (2) Membres.

Article 9

Les Membres démissionnaires, radiés, suspendus ou exclus, ainsi que leurs héritiers ou ayants droit d'un Membre décédé, n'ont aucun droit sur le fonds social de l'Association. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de compte, ni inventaire. Ils ne peuvent non plus faire apposer des scellés ni procéder à une saisie conservatoire.

Article 10

L'AG détient le pouvoir législatif au sein de l'Association. Les pouvoirs qui sont exclusivement réservés à l'AG selon le CSA belge sont les suivants :

- a) la modification des Statuts ;
- b) la nomination et la révocation des Conseillers et du Président de l'Association ;
- c) l'octroi de la décharge en faveur des Conseillers au vue de leurs obligations comme Conseillers de l'Association ;
- d) l'approbation du budget et des comptes de l'Association ;
- e) la dissolution de l'Association et la destination des fonds nets de l'Association après dissolution volontaire ;
- f) l'exclusion des Membres de l'Association ;
- g) la transformation de l'Association en société à finalité sociale ;
- h) tous les cas où les Statuts l'exigent.

En plus des pouvoirs mentionnés ci-dessus, l'AG a le pouvoir de nommer une ou des personne(s) indépendante(s), qui ne peuvent pas être des Conseillers, en tant que "tierce partie" aux fins d'examen des comptes.

Article 11

L'AG est présidée par le Président de l'Association ou par un autre président nommé par l'AG en début de séance.

Article 12

L'AG est convoquée par le Président de l'Association, au nom du Conseil ou quand un cinquième (1/5) des Membres de l'Association le demande au Conseil, par tout moyen de communication approuvé par le Conseil. Dans les deux cas précédents, la convocation doit intervenir au moins huit (8) semaines avant l'AG. Cette convocation doit inclure un projet d'ordre du jour de l'AG.

Toute proposition signée par au moins un vingtième (1/20) des Membres de l'Association est portée à l'ordre du jour de l'AG. Une telle proposition doit parvenir au Secrétariat au moins quatre (4) semaines avant l'AG. L'ordre du jour définitif de l'AG, contenant toutes les propositions des Membres de l'Association et tous les documents y afférant, sera communiqué aux Membres de l'Association au plus tard quinze (15) jours avant l'AG.

L'AG peut seulement statuer sur des questions qui sont à l'ordre du jour.

Article 13

1. Validité de la composition de l'AG

Quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés, l'AG est **valablement constituée** sauf pour les décisions relatives à :

- a) L'exclusion d'un Membre ;
- b) la modification des Statuts ;
- b) la modification qui porte sur les buts de l'Association ;
- c) la dissolution de l'Association.

Les décisions relatives à l'exclusion d'un Membre, la modification des Statuts, la modification des buts de l'association, et à la dissolution de l'Association requièrent la présence ou la représentation d'au moins deux tiers (2/3) des Membres de l'Association.

Si, en conformité avec le CSA belge, les critères de validité de composition mentionnés ci-dessus ne sont pas remplis, une seconde AG peut être convoquée quel que soit le nombre de Membres présents ou représentés. Cette seconde AG ne peut être tenue moins de quinze (15) jours après la première AG.

2 Décisions de l'AG

Toutes les **décisions** sont prises à une simple majorité de voix (cinquante pour cent (50%) plus une (1)) des Membres présents ou représentés à l'AG, à l'exception de celles qui sont prises en conformité avec le CSA belge pour les décisions relatives à :

- a) l'exclusion des Membres ;
- b) la modification des Statuts ;
- c) la modification qui porte sur les buts de l'Association ;
- d) la dissolution de l'Association.

Les décisions relatives à l'exclusion d'un Membre, autant que celles relatives à la modification des Statuts, exigent une majorité de deux tiers (2/3) des voix des Membres présents ou représentés.

Les Associés n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la décision d'expulsion d'un Centre National.

Les décisions relatives à la modification des Statuts concernant les buts de l'Association, ainsi que celles relatives à la dissolution de l'Association, sont prises à une majorité de quatre cinquièmes (4/5) des voix des Membres présents ou représentés.

3. Voter à l'AG

Les procédures et/ou systèmes de vote dans l'AG sont décidés par le Conseil. Le vote peut être manuel, postal, électronique ou numérique ou par tout moyen que le Conseil juge approprié.

Les abstentions et/ou les votes nuls ne sont pas pris en compte lors du décompte des voix et/ou lors de la définition des majorités, ni au numérateur ni au dénominateur.

L'AG ne peut voter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

IV. CONSEIL, COMITES ET RESAUX

Article 14

L'AG délègue l'administration et la gestion quotidienne de l'Association au Conseil.

L'AG nommera au travers d'un processus électoral un (1) Président et un maximum de huit (8) Conseillers.

Les Conseillers et le Président forment conjointement le Conseil. Leur mandat (le Mandat) n'est pas rémunéré par l'Association.

Le Conseil a l'autorité de nommer ou exclure parmi ses Conseillers des responsables (les Responsables) appropriés tels que Trésorier, Secrétaire, ou n'importe quelle fonction que le Conseil jugera nécessaire.

Les Responsables peuvent démissionner ou être exclus de leurs fonctions assignées sans effet sur leur Mandat.

Le Président et les Conseillers de l'Association sont des personnes physiques.

Article 15

La durée des Mandats du Président de l'Association et des Conseillers est de quatre (4) ans.

Un individu peut effectuer un maximum des trois (3) Mandats consécutifs au Conseil dont un maximum de deux (2) Mandats consécutifs comme Conseiller ou un maximum de deux (2) Mandats consécutifs comme Président.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'AG peut prolonger le Mandat du Président, d'un ou de plusieurs Conseillers pour une période définie par l'AG. Cette décision requiert une majorité des deux tiers (2/3) des Membres présents ou représentés à l'AG.

Le Mandat d'un Conseiller et/ou d'un Président cesse :

- a) à la fin de son Mandat ;
- b) si l'AG décide de mettre fin au Mandat. Cette décision requiert une simple majorité à l'AG ;
- c) à réception d'une lettre de démission (par courrier postal ou électronique, ou toute forme de texte écrit) au Conseil.

Si un Conseiller (ainsi que le Président) ne peut achever son Mandat, quelle que soit la cause, son Mandat compte pour un Mandat complet.

Si un poste au Conseil devient vacant, en raison du décès, de l'incapacité ou de la démission d'un Conseiller, le Conseil peut provisoirement le remplacer jusqu'à l'AG suivante. La personne nommée fonctionnera comme un Conseiller sans droit de vote.

Article 16

Le Conseil est convoqué par le Président de l'Association, par tout moyen que le Conseil considère approprié, au moins deux fois entre deux AG. Le Conseil est valablement constitué si 5 Conseillers sur 9 sont présents ou dûment représentés.

Le Conseil a le pouvoir de définir le format d'organisation de ses réunions, physiques ou digitales, ainsi que les procédures et/ou systèmes de vote pendant les réunions du Conseil. Le vote peut être manuel, postal, électronique ou digital, ou par tout moyen que le Conseil juge approprié.

Un Conseiller peut déléguer son vote en donnant procuration à un autre Conseiller. Un Conseiller ne peut être porteur d'une procuration seule.

Article 17

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion quotidienne de l'Association.

A moins qu'un pouvoir ne soit, par le CSA belge sur les associations sans but lucratif ou par ces Statuts, explicitement déclaré comme appartenant à l'AG, tous les pouvoirs sont considérés être sous l'autorité du Conseil.

Le Conseil peut nommer un(e) contractuel(le) et déterminer ses fonctions et sa rémunération.

Le Conseil a le pouvoir de déléguer la gestion quotidienne de l'Association ainsi que la signature à un(e) contractuel(le).

Article 18

a) Relations externes

Le Conseil peut établir ou terminer toute relation opérationnelle, à tout moment, avec toute partie appropriée, personne physique, association de fait ou entité légale, dans l'intérêt de l'Association. Ces partenariats opérationnels sont appelés **Réseaux**.

b) Relations internes

Le Conseil peut établir ou supprimer, au sein de l'Association, un ou plusieurs **Comités**, éventuellement présidé(s) par un coordinateur ou une équipe coordinatrice. Le cas échéant, le Conseil approuvera un Règlement Intérieur de ce(s) Comité(s).

Le Conseil nomme les membres et le coordinateur de chaque Comité. Le Conseil peut terminer la nomination d'un coordinateur ou d'un membre d'un Comité, à n'importe quel moment.

V. LANGUES

Article 19

Les langues qui sont employées dans les affaires officielles menées par l'Association sont le français, l'anglais et l'espagnol. En cas de difficultés d'interprétation des Statuts et/ou des documents officiels de l'Association, le français fera foi.

Le Conseil doit s'assurer que les compétences suffisantes doivent être réunies au sein du Conseil afin de garantir que les questions linguistiques et culturelles soient correctement abordées.

VI. DIVERS

Article 20

L'Association est représentée dans les accords juridiques, y compris ceux où un fonctionnaire ou un représentant de la loi interviennent, et dans des actions en justice soit par le Président de l'Association, soit par deux Conseillers.

Article 21

L'année comptable est fixée du 1er avril au 31 mars.

Article 22

En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'AG nomme deux (2) liquidateurs et définit leurs pouvoirs.

Article 23

En cas de dissolution volontaire ou judiciaire de l'Association, à quel que moment et pour quelle que cause que ce soit, l'actif net de l'Association sera affecté à une association impliquée dans un domaine similaire et ayant des buts semblables à l'Association, en accord avec l'AG.

Un tel accord est pris à une simple majorité de voix (cinquante pour cent (50%) plus un (+1)) des Membres présents ou représentés.

Article 24

Toutes les décisions de l'AG et du Conseil sont enregistrées sous forme de minutes et signées par le Président de l'Association. L'enregistrement des minutes est conservé au siège social où tous les Membres et les tierces parties peuvent les consulter.

Article 25

Tout ce qui n'est pas explicitement déclaré dans ces Statuts est défini par la Loi Belge, en particulier le CSA belge.

Fait à Monaco, le 21 août 2021

Signé Béatrice CELLARIO, Président

Projet de Procès-verbal de la 37^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl, 21 août 2021

A l'Hôtel Novotel, Monaco et en ligne via Zoom

1. Ouverture officielle de la 37^{ème} Assemblée Générale (AG) de l'AITA/IATA asbl - Patrice Cellario, Commissaire Général du Mondial du Théâtre a accueilli tous les délégués à Monaco en cette année particulièrement difficile. La présence de Mademoiselle Mélanie-Antoinette de Massy, la Présidente du Mondial a montré son engagement dans l'œuvre de l'AITA/IATA en prenant la succession de sa défunte mère, la Baronne Elizabeth-Ann de Massy qui était une telle amie de l'AITA/IATA. Les délégués se sont levés et ont applaudi sa mémoire. Une reconnaissance a également été faite à la mémoire de John Ytteborg, Léo Tromp, Max Brousse. Le Commissaire Général a souhaité à tous un événement fructueux et Madame la Présidente a officiellement ouvert l'AG.

2. Introduction et bienvenue du Président de l'AITA/IATA asbl - La Présidente Béatrice Cellario a remercié le commissaire et les délégués à Monaco et ceux qui se sont joints à l'événement par Zoom et a déclaré ouverte la 37^{ème} Assemblée Générale de l'AITA/IATA. Les délégués et observateurs ont été invités à une courte réception.

3. Nomination du président de la 37^{ème} Assemblée générale - Le Conseil a proposé Dirk De Corte, Flandre (SGT) comme président. Il était un ancien trésorier de l'AITA/IATA et très familier avec les procédures AITA/IATA et le fonctionnement de Zoom.

Approuvé à l'unanimité à main levée

a. Le président de séance a demandé à l'AG l'autorisation d'enregistrer la réunion, ce qui a été accepté à main levée. J'ai noté les différents fuseaux horaires de certains délégués ; les problèmes techniques liés à l'utilisation de Zoom ; et que tous les votes se feraient par Zoom, que le délégué soit dans la salle ou en ligne. Les délégués et observateurs auraient le temps de poser des questions.

4. Convenir de l'ordre du jour de l'Assemblée générale - le président de séance a noté un petit changement dans l'ordre de l'ordre du jour en ce sens qu'il a pris l'appel en premier, de sorte que l'on sache clairement qui était présent. Le Conseil a demandé l'accord des délégués à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Approuvé à l'unanimité à main levée

5. Appel nominal de tous les Membres présents (Monaco et en ligne), confirmation des droits de vote et notification des procurations - le Président de séance a confirmé quels Membres du Centre national assistaient à l'Assemblée générale et a établi que les délégués des 25 Membres (CN) suivants étaient présent soit à Monaco soit en ligne par Zoom et ayant le droit de vote (150 voix) :

Autriche - 6 voix ; Bénin - 6 voix ; Danemark - 6 voix ; Finlande - 6 voix ; Flandre (SGT) - 6 voix ; France - 6 voix ; Allemagne - 6 voix ; Grande-Bretagne (SGT) - 6 voix ; Hongrie - 6 voix ; Islande - 6 voix ; Israël - 6 voix ; Italie - 6 voix ; Japon - 6 voix ; Lettonie - 6 voix ; Lituanie - 6 voix ; Monaco - 6 voix ; Macédoine du Nord - 6 voix ; Fédération de Russie - 6 voix ; Slovaquie - 6 voix ; Slovénie - 6 voix ; Tyrol du Sud (SGT) - 6 voix ; Espagne - 6 voix ; Suède - 6 voix ; États-Unis - 6 voix ; Zimbabwe - 6 voix.

Des procurations ont été reçues de 2 autres membres (NC) :

- République tchèque 6 voix par procuration à la Slovaquie
- Féroé 6 votes par procuration à la Suède

La Présidente a confirmé qu'un total de 27 Membres avec 162 voix étaient présents, ou représentés, soit à Monaco, soit par Zoom. Comme l'AITA/IATA compte 32 Membres, il était clair que $\frac{2}{3}$ des Membres (21 Membres) - le minimum nécessaire pour apporter des modifications statutaires à la Constitution - étaient présents. L'AG a donc atteint le quorum. Un test réussi du système de vote Zoom a été réalisé.

6. Ratification des nouveaux membres (Centre national) 2020 - 2021 - il n'y avait pas de nouveaux membres à ratifier.

7. Appel à questions écrites aux candidats à l'élection au Conseil - Les membres du Centre national ont été invités à soumettre des questions à l'avance en cas de difficultés techniques lors de l'AG. Aucune n'avait été reçue.

8. Nomination des scrutateurs et nomination du comité de rédaction

a. Comité des scrutateurs - le président a expliqué la nécessité de vérifier le décompte des voix sur l'écran d'ordinateur et a proposé Barbara Cellario, qui l'assisterait tout au long, et le président d'Opendoek, Reginald Wietendaele, pour confirmer les chiffres à l'écran.

b. Comité de rédaction - ce comité superviserait toute révision nécessaire du texte et les éléments suivants ont été proposés : langue anglaise, Paddy O'Dwyer ; langue française, Brigitte Auguet ; et la langue espagnole, Carlos Taberneiro.

Approuvé à l'unanimité à main levée

9. Approbation du procès-verbal de la 36e Assemblée générale par Zoom le 1er août 2020 - Le président de séance a présenté aux délégués le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 dans le livre du forum. Il n'y a pas eu de questions ou de commentaires sur la minute.

Approuvé à l'unanimité à main levée

10. Revue AITA/IATA asbl 2020 - 2021

a. *Bilan du Conseil de la Présidente Béatrice Cellario* - La Présidente Béatrice Cellario a remercié les Membres, Associés et Délégués pour leur présence à Monaco ou par Zoom. Elle a expliqué que la tenue du festival avait été possible grâce à la conviction que c'était possible et grâce au soutien du gouvernement de Monaco et de la persévérance et de l'organisation du Secrétariat Mondial. Au cours des 18 derniers mois, tout le monde avait vécu la fermeture du théâtre mais avec l'espoir d'une lente reprise. Les ateliers en ligne AITA/IATA ont pris forme à travers le travail de Manuel Ortiz du CLT (Corredor Latinoamericano de Teatro), et un festival en ligne, Theatre Is My Love organisé par Alla Zorina du Centre national russe à qui un grand merci doit être adressé. Aussi, les relations fortes avec Nizhny Novgorod, Russie et Rizhao, Chine nous permettent d'espérer de nouveaux festivals dans un futur proche. Elle a remercié le vice-président Rob Van Genechten d'avoir si bien représenté l'AITA/IATA en tant qu'excellent ambassadeur international travaillant avec des organisations qui souhaiteraient peut-être accueillir un festival.

b. Chaque mois, le Conseil de l'AITA/IATA s'est réuni par zoom et a communiqué ses discussions aux membres et associés des centres nationaux. En ce qui concerne le financement, l'AITA/IATA a essayé de nombreuses approches différentes, notamment l'augmentation et la réduction des frais et des abonnements. D'autres économies pourraient être réalisées si le Conseil était accueilli lors d'événements. Lors de la dernière AG, il y avait un fort sentiment qu'un changement était nécessaire aux directives et statuts de l'AITA/IATA pour les rendre plus ouverts et transparents. Cela avait été discuté au Forum Ouvert hier.

c. Le Studio de Monaco avait jugé opportun de réduire le budget du Mondial pour contribuer aux efforts nationaux. Il y avait eu de nombreux problèmes mais ceux-ci avaient été surmontés et elle s'est étonnée qu'il y ait eu autant de personnes venues à Monaco : il est possible d'unir les gens autour d'une passion commune. Depuis l'AG 2019 à Saint John, tout le monde a vécu une expérience pas comme les autres. Il était maintenant temps de passer le flambeau au nouveau conseil d'administration.

Rapport du Conseil approuvé à l'unanimité à main levée

11. Revue financière 2020 - 2021

a. *Examen des finances et approbation du rapport financier par le trésorier Villy Dall* - Villy Dall rapporté par Zoom à l'AG. En regardant les chiffres des profits et pertes, il a noté le petit excédent qui était le résultat de l'absence de réunions en face à face par le Conseil de l'AITA/IATA depuis Saint John. Un soutien a été apporté à trois activités au cours de l'année qui ont déjà été mentionnées. Le forum ouvert de mai a montré que l'AITA/IATA allait de l'avant, et il était sûr que cela continuerait, surtout si le Conseil continuait à travailler principalement en ligne, bien que cela ait ses limites. Il n'y avait pas de questions. Le président de séance a remercié Villy pour le temps qu'il a consacré au Conseil à gérer les finances alors qu'il démissionnait.

La Revue des Finances et du Rapport Financier 2020 - 2021 a été approuvée à l'unanimité par Zoom.

b. *Décharge aux conseillers* - le président de séance a expliqué cette exigence en vertu de la loi belge et a demandé aux délégués de confirmer qu'ils avaient donné leur décharge aux conseillers.

Approuvé à l'unanimité par Zoom

12. Rapports régionaux - Le président de séance note que les rapports régionaux qui ont été reçus et présentés dans le livre du forum. Il a invité des commentaires ou des questions, mais il n'y en a pas eu.

13. Propositions d'amendements aux statuts de l'AITA/IATA asbl

a. *Introduction, questions et réponses* - Le président de séance a ouvert la discussion sur les changements proposés à la Constitution de l'AITA/IATA qui sont indiqués en rouge aux pages 26 - 31 du Livre du Forum. Il limiterait les contributions de la salle à 3 minutes.

b. Le vice-président Aled Rhys-Jones a noté avec plaisir que lors du forum des membres en mai et du forum ouvert de la veille, il y avait eu une compréhension des raisons pour lesquelles les changements étaient nécessaires et il n'avait pas d'autres commentaires à ce stade.

c. Le président de séance a expliqué à l'AG le contexte des changements et les a illustrés avec une présentation PowerPoint (**annexe A**).

d. Diapositives 1 & 2 - Pourquoi changer ? D'abord pour des raisons juridiques résultant de modifications de la loi belge. L'AITA/IATA est devenue une asbl - un OBNL belge - avec un statut juridique en 2003. En 2019, le Parlement belge a modifié la loi relative à toutes les personnes morales rendant nécessaire de réviser la Constitution de l'AITA/IATA pour l'amener conforme à la loi belge.

e. Diapositive 3 - a montré quelques-uns des changements statutaires nécessaires pour mettre la Constitution de l'AITA/IATA en conformité avec la loi belge. Par exemple, les modifications apportées à l'article 13.

- f. Diapositive 4 - les modifications apportées à l'article 6 étaient la deuxième raison de changement et ont été proposées par le Conseil : elles devaient accepter deux catégories de membres. Actuellement, il n'y a qu'une seule catégorie, celle de Membre du Centre National. Le Conseil propose une catégorie supplémentaire de membre associé qui permettra aux associés d'entrer dans l'organisation. L'article définissait également le membre associé.
- g. Diapositive 5 - les modifications apportées à l'article 8 renforcent le fait que les membres du Centre national resteront les piliers de l'organisation. Les membres du Centre national conserveront six (6) votes exprimés en un seul bloc. Un membre associé n'aura qu'un (1) vote.
- h. Diapositive 6 - le changement à l'article 13 signifie que les membres associés ne peuvent jamais voter pour expulser un membre du centre national. Le président de séance a expliqué que la loi belge stipule que les membres ont des droits de vote égaux, à moins que les statuts n'en disposent autrement : la loi belge permet donc à une organisation de différencier le statut de membre. Cela reflète la nécessité pour les pères fondateurs d'une organisation de pouvoir garder certains contrôles spécifiques.
- i. Le président a résumé que les changements proposés étaient à la fois pour des raisons juridiques et pour créer le statut de membre associé, mais sans la possibilité d'expulser un membre du centre national. L'assemblée est invitée à poser des questions.
- j. Joke Quaghebeur, Flandre (SGT) demande des éclaircissements sur la question de savoir si tous les membres du Centre national pouvaient modifier la Constitution pour changer l'exigence pour les membres associés de ne pas pouvoir voter contre un membre du Centre national. Le président de séance a convenu que cela serait en théorie possible, mais que cela nécessiterait beaucoup d'associés pour le faire. Il y avait actuellement une cinquantaine d'associés contre les 192 voix des 32 membres du Centre national. Si le nombre de membres associés augmentait, il serait possible de voir venir le problème et de modifier la Constitution avant que ce point ne soit atteint. Reginald Wietendaele, Flandre (SGT) a posé des questions sur les modifications apportées à l'article 5 - un minimum de membres de trois à deux, ce que le président a confirmé qu'il s'agissait d'un changement technique et d'une exigence de la loi belge.
- k. Il n'y a eu aucun autre commentaire et avant de voter, le président de séance a souligné la nécessité de faire preuve de prudence lorsque les électeurs par procuration ont voté : Zoom exigeait l'utilisation d'e-mails et d'appareils séparés d'un représentant légal du Centre national membre. Il a également noté que si les modifications étaient approuvées, elles entreraient en vigueur le 1er septembre 2021.

Les modifications de la Constitution ont été approuvées par Zoom par 96% des délégués

14 **Préparation des élections** - le président de séance a noté qu'il n'y avait qu'un seul candidat au poste de président, Aled Rhys-Jones et sa déclaration figurait dans le livre du forum.

a. Aled Rhys-Jones a noté avec plaisir le soutien de 96% aux changements de la Constitution de l'AITA/IATA. En 2005, lui, Rob Van Genechten et Pierre Cellario s'étaient rencontrés à Londres pour examiner la voie à suivre et trouver des moyens d'ouvrir l'organisation. L'AITA/IATA avait passé les 16 dernières années à essayer de faire exactement cela. Il était donc ravi que ce changement ait été effectué et il a remercié le président de séance et Rob Van Genechten pour leur travail. Il a ajouté que si les délégués votaient pour lui, il serait possible de passer à un nouveau chapitre et il espère que les délégués auront confiance en lui pour le faire.

Aled Rhys-Jones a été approuvé à l'unanimité par Zoom en tant que Président de l'AITA/IATA

- b. Aled a été félicité et remis d'un insigne d'office par la Présidente sortante Béatrice Cellario et avec beaucoup d'applaudissements par ceux de l'AG. La présidente a remercié la présidente Béatrice Cellario pour son travail dans une période incroyablement difficile et elle a félicité Aled Rhys-Jones pour avoir été si audacieux dans une période aussi difficile.
- c. Le président de séance est passé à l'élection de nouveaux conseillers. Il a noté que le Conseil de l'AITA/IATA était composé d'un Président et de huit Conseillers. Il a d'abord été demandé aux conseillers qui arrivaient à la fin de leur mandat s'ils souhaitaient renouveler leur mandat et se présenter pour un nouveau mandat. Deux Conseillers, Villy Dall et Pierre Cellario avaient choisi de ne pas se représenter pour un second mandat, et il les a remerciés d'avoir rempli leur Mandat de quatre ans. L'actuelle membre du Conseil, Christel Gbaguidi, avait décidé de se présenter et de solliciter le renouvellement de son mandat. Un siège supplémentaire était vacant depuis un certain temps. De plus, maintenant qu'Aled Rhys-Jones a été élu président, son mandat de greffier a pris fin, mais il lui restait deux ans à remplir. Le mandat du vice-président Rob Van Genechten arrive à terme prématurément, car il a remis sa démission au Conseil, et lui aussi a encore deux ans à remplir. Il en a résulté des vacances pour quatre mandats de quatre ans et deux mandats de deux ans qui devaient être pourvus par voie d'élection. Le président de séance a noté que les déclarations d'intention des sept candidats figuraient dans le livre du forum et il les a invités à prendre la parole.
- d. Le Conseiller Christel Gbaguidi, Bénin et Allemagne (par Zoom) - a remercié les délégués de lui avoir donné la possibilité de se présenter au Conseil. Depuis l'année dernière, il a été très difficile de travailler derrière l'ordinateur et il espère que le travail des Enfants et des Jeunes se poursuivra sur Facebook. Il a offert son plein soutien à Aled Rhys Jones et a désire continuer son travail au Conseil des enfants et des jeunes.
- e. Le Candidat Tim Jebesen, USA (par Zoom) n'était pas à ce moment là disponible pour parler par Zoom.
- f. La candidate Ksenia Nesterova, Russie (par Zoom) - a noté qu'elle représentait l'AITA/IATA Associate Piano Theatre et que ce serait un plaisir pour elle de soutenir l'AITA/IATA avec des projets internationaux et de travailler sur le théâtre international.
- g. Patrick Schoenstein, France (à Monaco) - a indiqué qu'il était président du Centre national français et d'une troupe de théâtre amateur et qu'il représentait l'Association française. Il avait participé à de nombreux forums différents et avait animé une réunion du Conseil de l'AITA/IATA à Nancy en mars 2012. Il avait défendu le rôle clé des Centres Nationaux Membres de l'AITA/IATA et avait adopté cette nouvelle phase d'Associé qu'il considérait comme bonne car cela garantirait que les membres des centres nationaux restent au cœur de l'AITA/IATA. Pour l'avenir et pour survivre, l'AITA/IATA doit développer le nombre de Centres Nationaux Membres et s'assurer que les Membres Associés ne deviennent pas gérés par un Conseil d'Occidentaux car il est nécessaire d'ouvrir l'organisation à plus de continents.
- h. Stephen Tobias, Canada (par Zoom) - a remercié l'AITA/IATA pour l'opportunité de représenter le Conseil et il serait très heureux de travailler avec Aled Rhys-Jones et la nouvelle équipe. Il avait visité le festival à Lingen, en Allemagne en 2018, puis avait organisé un festival et une assemblée générale à Saint John, Nouveau-Brunswick, Canada en 2019. En tant que nouveau venu, il voulait remercier les conseils qu'il avait reçus de Rob Van Genechten et a été déçu, qu'il ne siègerait pas au Conseil, mais il espérait y ajouter une nouvelle perspective et une nouvelle façon de travailler.

i. Anna-Karin Waldemarson, Suède (par Zoom) - elle était si heureuse de voir de nombreux amis chers et regrettait de ne pas pouvoir être à Monaco en personne. Elle serait très heureuse d'être élue au Conseil car elle sentait qu'il y avait un besoin d'ouvrir l'organisation et de nouer de nouvelles relations. Elle a estimé que les informations du nouveau président et des sous-équipes proposées étaient très importantes, en particulier le travail des enfants et des jeunes et le travail numérique. Mais elle était très impatiente d'aider à développer une situation financière saine pour l'organisation.

j. Sofia Wegelius, Finlande (à Monaco) - a noté que ce serait un honneur de représenter l'AITA/IATA et de siéger au Conseil si elle était élue.

k. Le président de séance a expliqué qu'il y aurait deux tours de scrutin et que lors de ce premier tour, les délégués seraient invités à voter pour six des sept candidats. Les scrutateurs auraient besoin non seulement de vérifier si tout le monde avait voté, mais aussi de vérifier qu'il n'y avait pas de votes invalides - un vote invalide serait lorsqu'un délégué a voté pour sept candidats. Le président de séance a en outre expliqué que les deux premiers du premier tour seraient nommés membres du Conseil.

l. Tous les autres candidats iraient au second tour. Lors de ce second tour, les quatre meilleurs candidats seraient nommés membres du Conseil. Le vote a eu lieu par Zoom.

m. Le président de séance a confirmé que des votes valides avaient été reçus et que les votes ont été comptés et acceptés par les scrutateurs. Il a confirmé aux délégués qu'en cas d'égalité lors de ce tour, trois candidats, plutôt que deux, se verraient attribuer un siège au Conseil. Avec trois conseillers actuellement nommés, un total de quatre candidats iraient au second tour. Parmi ces quatre, les trois premiers devaient être nommés (à condition qu'ils obtiennent au moins 50 % des voix).

n. La personne avec le plus grand nombre de voix au deuxième tour servirait un mandat de quatre ans (comme les deux personnes élues au premier tour), les personnes avec le deuxième et le troisième plus grand nombre de voix serviraient un mandat de deux ans, car elles compléter les mandats inachevés d'Aled Rhys-Jones et Rob Van Genechten. Le vote a été le suivant :

- La candidate Sofia Wegelius a obtenu 83 % des voix
- La candidate Anna-Karin Waldemarson a obtenu 79 % des voix
- La candidate Ksenia Nesterova a reçu 79% des voix

o. Le président de l'époque a confirmé que le conseil était désormais composé de cinq conseillers (deux conseillers existants : Carlos Taberneiro et Frank Katoola, et trois femmes nouvellement élues). Les quatre candidats restants avaient reçu les votes suivants :

- Le candidat Patrick Schoenstein a obtenu 75 % des voix
- Le candidat Stephen Tobias a reçu 67 % des voix
- Le candidat Tim Jebsen a reçu 67% des voix
- Le candidat Christel Gbaguidi a obtenu 58% des voix

Ces quatre candidats passeraient au second tour de scrutin.

L'Assemblée générale s'est interrompue pour le déjeuner

p. Après le déjeuner, le président de séance a vérifié que les délégués de Zoom étaient de retour et a noté que pour être élu, un candidat avait besoin d'au moins 50 % + 1 des voix. Les travaux avaient commencé avec deux Conseillers : Frank Katoola (Ouganda) et Carlos Taberneiro (Espagne). A l'issue du premier tour de scrutin, elles ont été rejointes par Sofia Wegelius (Finlande), Ksenia Nesterova (Russie) et Anna-Karin Waldemarson (Suède). Il restait trois sièges

vacants. Le président de séance a demandé aux délégués de voter pour un maximum de trois candidats parmi les quatre candidats : Patrick Schoenstein (France), Tim Jebsen (États-Unis) et Stephen Tobias (Canada) et Christel Gbaguidi (Bénin). Les délégués ont voté et, avec l'accord du Conseil, le vote a été clos malgré l'absence de vote de deux Centres nationaux membres.

q. Après le deuxième tour de scrutin, le Conseil élu a été rejoint par :

- Patrick Schoenstein (France) a obtenu 72 % des voix pour un mandat de quatre ans
- Tim Jebsen (USA) a reçu 68% et servira pour un mandat de deux ans
- Stephen Tobias (Canada) a reçu 60 % et servira pour un mandat de deux ans.

r. Christel Gbaguidi a obtenu 52 % des voix et n'a pas été réélu au Conseil. Le président de séance a demandé à ceux qui se sont retirés s'ils souhaitaient dire quelques derniers mots.

s. Pierre Cellario a remercié l'AITA/IATA grâce à laquelle il a rencontré des personnes formidables. Cela a toujours été un plaisir de rencontrer des personnes engagées dans le théâtre amateur et à l'avenir, il aurait la joie d'être à Monaco pour vous rencontrer tous dans 4, 8, 12 et 16 ans.

t. Rob Van Genechten a déclaré qu'il espérait rencontrer tout le monde plusieurs fois à l'avenir : cela avait été une splendide année 22 et c'était formidable d'avoir autant de jeunes et de talentueux pour travailler au Conseil.

u. Villy Dall était heureux que le vote ouvre l'Association à tous ceux qui veulent être actifs dans cette organisation mondiale. Il a tenu à remercier tous les présidents avec lesquels il avait travaillé et tous les conseillers : il pouvait voir de nouvelles choses se produire pour le nouveau président Aled et le nouveau Conseil qui, espérait-il, signifieraient qu'il prendrait son envol dans le futur après la fermeture en raison de COVID. Il assurerait les finances et remettrait les livres au nouveau trésorier à nommer. Il a invité tout le monde à visiter le Danemark en 2022 et à le voir dans une nouvelle pièce sur la lutte pour les droits des femmes. Il remercie tout le monde pour ses huit années au Conseil.

v. Béatrice Cellario a déclaré qu'elle remettait les « clés du site » à un nouveau propriétaire, et qu'elle le faisait avec une nouvelle constitution. Elle remercie tout le monde et souhaite bonne chance au nouveau Conseil.

Petite pause pendant que les membres du Conseil nouvellement élu à Monaco – Sofia Wegelius et Patrick Schoenstein ont pris place à la table

15. Déclaration de vision de l'AITA/IATA par le nouveau président Aled Rhys-Jones

a. Le président de séance a invité le nouveau président Aled Rhys-Jones à s'adresser à l'AG. Le président Aled Rhys-Jones a remercié les délégués pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Il a rappelé que dans les années 1990, il assistait à un festival de théâtre amateur aux Pays-Bas où il rencontra pour la première fois une troupe de théâtre flamand De WAANzin, avec un superbe comédien amateur Dirk De Corte et un sublime éclairagiste Guy Verzele. Aujourd'hui, 30 ans plus tard, tous sont toujours dans la même pièce, toujours impliqués dans le théâtre amateur et essayant toujours d'influencer le changement. Aled a noté que sa première AG de l'AITA/IATA avait eu lieu à Ankara en 1995 lorsque l'organisation avait subi un énorme changement et lorsque Dirk De Corte avait été élu au Conseil exécutif de l'AITA/IATA. L'Association était une fois de plus à un autre point de changement. La décision de changer la Constitution ce matin était une décision majeure, bien que pas facile pour certains et une décision plutôt bizarrement aidée par la pandémie de COVID qui nous a aussi aidé à réduire nos dépenses.

b. Le plan est d'établir trois sous-groupes au Conseil. Principalement pour examiner les questions numériques et améliorer la capacité de l'AITA/IATA dans ce domaine. COVID a confirmé que si une organisation ne traite pas correctement les questions numériquement, elle ne trouvera pas de nouveau marché. Pendant son séjour à l'AITA/IATA, il avait vu les contacts aller et venir, mais il n'y avait aucune excuse pour perdre des contacts dans ce monde numérique.

c. Il espère que l'AG reconnaîtra les réalisations de tous les conseillers. Après l'élection de Béatrice Cellario au Canada, elle n'avait aucune idée de ce qui s'en venait. Après la première réunion du nouveau Conseil au Canada, toutes les réunions présidées par la présidente Béatrice l'avaient été par Zoom, ce qui n'était pas facile pour elle et elle nous avait conduit de manière experte à travers cette période. Il tient à remercier les conseillers sortants Christel Gbaguidi, Pierre Cellario et Villy Dall et en particulier Rob Van Genechten dont le travail pour faire avancer l'organisation a été exceptionnel. La route avait été difficile et pas seulement au cours des deux dernières années. Aled a demandé que le travail que Rob avait fait pour faire avancer l'organisation soit reconnu par l'AG et ils l'ont applaudi.

d. Il a noté que Christel n'avait pas réussi à se faire réélire et que le conseil devait maintenant chercher à développer le domaine des enfants et des jeunes qui avait un peu glissé au cours des dernières années. Christel n'avait pas été en mesure de livrer principalement à cause du COVID et des récentes difficultés de communication avec lui étant basé au Bénin, mais c'était un domaine vital du travail de l'AITA/IATA sur lequel il fallait consacrer du temps.

e. Aled souhaitait également former une équipe pour examiner le financement : Ksenia Nesterova et Stephen Tobias ont tous deux une formation dans ce domaine, et il souhaitait faire avancer ce travail pour trouver des moyens d'augmenter les revenus gagnés et de développer des partenariats pour des projets et de trouver des financements pour eux.

f. Aled avait été très encouragé par la réunion de la CEC. La Région a élu un nouveau Conseil composé de personnes qui travaillent dans des organisations fortes et qui veulent travailler ensemble pour créer de nouvelles initiatives et une nouvelle énergie.

g. Il a également noté que l'AITA/AITA a eu la chance d'avoir Anne Gilmour comme secrétariat. Il connaissait Anne depuis de nombreuses années et entretenait de bonnes relations de travail avec elle et il était certain que cela continuerait.

h. Les temps changeaient et personne ne savait à quoi ressemblerait la nouvelle « normale ». Il a noté le lobby pour réduire les vols : quel impact cela aurait-il sur l'AITA/AITA et sur les festivals et événements internationaux de théâtre ? Comment l'AITA/IATA continuerait-elle à faire des événements passionnants et aussi vitaux que nous en avons l'habitude, comme celui-ci ici à Monaco. Tous ces changements devaient être pris en compte et auront un impact sur les travaux que le nouveau Conseil mènera au cours des quatre prochaines années, dans le contexte du fonctionnement quotidien de l'organisation. Zoom signifie que nous pouvons parler face à face avec quelqu'un presque immédiatement : et si vous avez une idée, vous pouvez la faire avancer rapidement et vous n'avez pas besoin de prendre l'avion ou d'écrire une lettre. Il était impatient de travailler avec un nouveau Conseil, qui apportera une nouvelle énergie et de nouvelles idées et il a remercié les délégués pour l'opportunité de faire avancer l'AITA/AITA.

16. Autres propositions soumises à l'examen de l'Assemblée générale – Le président de séance a confirmé qu'aucune proposition n'avait été reçue.

17. Budget 2021 – 2022

a. Budget proposé et propositions de frais et d'abonnements – Villy Dall s'est adressé aux délégués par Zoom sur les questions financières à la page 62 du Forum Book. Villy a noté que le

budget proposé s'étend du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, est une proposition du conseil sortant et est basé sur les frais facturés pour cette année. Après la décision ce matin d'accorder le droit de vote aux Associés, le nouveau Conseil devra discuter des cotisations futures mais pour l'instant il n'y a pas de changement et les cotisations resteront les mêmes pour 2022. Les revenus et dépenses de ce budget étaient similaires à l'année précédente mais le nouveau Conseil devra examiner attentivement le budget et considérer les futurs frais et dépenses.

b. Il n'y a eu aucun commentaire des délégués à Monaco ou par Zoom, mais Aled a noté que le budget reflétait les commentaires faits à Saint John concernant la réduction des dépenses du Conseil, mais il a noté que le Conseil prévoyait de poursuivre les réunions de Zoom mais avait besoin d'une réunion en face à face une fois par an pour se réunir en équipe. Les autres réunions seraient par Zoom.

Le budget proposé a été approuvé à l'unanimité par Zoom

c. Le président de séance a remercié Reginald Wietendaele pour son travail en tant que scrutateur indépendant et a remercié Barbara Cellario pour son aide considérable dans la gestion de Zoom et des procédures de vote.

18. Lieux d'accueil pour la 38e AG en 2022, la 39e AG en 2023 et la 40e AG en 2024

a. *Présentation du Japon pour PAT2022 (Performing Arts Toyama)* - M. Koizumi du Japon a fait une courte présentation sur PAT2022 qui se tiendra à Toyama, du 30 juillet au 3 août et a noté que les candidatures sont ouvertes jusqu'à la fin de l'année.

b. *Présentation de Debrecen, Hongrie* - Zigmund, Lakó, représentant de l'organisation hongroise a parlé au nom de János Regös et a fait une courte présentation PowerPoint. Il représentait l'université et la ville de Debrecen qui souhaitent accueillir l'AG et le Festival mondial de l'AITA/IATA 2023. Debrecen a été deux fois la capitale de la Hongrie et possède la deuxième plus grande université de Hongrie. Des travaux étaient en cours pour reconstruire le théâtre principal et la construction d'un nouveau théâtre qui seront tous deux prêts en 2023. Aucune question n'a été posée et il a été remercié pour sa présentation.

19. Divers – Il n'y a pas eu d'autres questions de la part des délégués de l'AG et le président de l'assemblée est passé au nouveau président de l'AITA/IATA.

20. Clôture de la 37ème Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl – Le Président Aled Rhys-Jones a remercié les délégués d'avoir assisté à l'AG, que ce soit à Monaco ou ailleurs. Il a remercié les techniciens qui avaient géré l'événement et les quatre traducteurs. Il a conclu en remerciant le président de séance, Dirk De Corte pour son excellent travail pour maintenir l'AG sur la bonne voie et la gérer si efficacement, pour la garder légère et ponctuelle dans ces circonstances inhabituelles. Il a ensuite déclaré l'AG close.

Diapositive 1**Diapositive 2****Constitution - Estatutos**

- Changing AITA/IATA Constitution – Why?
- Changez la Constitution AITA/IATA – Pourquoi?
- Modificación de los Estatutos de la AITA/IATA – Porque?



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

2

Diapositive 3

Two reasons for changes
Deux raisons pour les changements
Dos razones

- Changes resulting from changes in **Belgian law**
- Changements suite aux changements de la **loi belge**
- Modificaciones derivadas de las modificaciones de la **ley Belga**
- Granting Membership rights to Associates
- Donner des droits de Membre aux Associés
- Conceder derechos de Miembro a los Asociados



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

3

Diapositive 4**Law / Loi / Ley**

- Law of 1921/2002 -> the Belgian CCA (Code for Corporations and Associations)
- Loi de 1921/2002 -> Code des sociétés et des associations
- Ley de 1921/2002 -> Código de Sociedades y Asociaciones
- Article 13:
 - The expulsion of a Member requires the presence of at least 2/3 of the Members.
 - Les décisions relatives à l'exclusion d'un Membre (...) exigent une majorité de deux tiers (2/3) des voix des Membres présents ou représentés.
 - Las decisiones relativas a la expulsión de un miembro (...), requieren la asistencia de al menos dos tercios (2/3) de los miembros de la Asociación.



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

4

Diapositive 5

Associates / Associés / Asociado Article 6

- The Association accepts two categories of members
- L'organisation accepte 2 (deux) catégories de Membres :
- La organización acepta 2 (dos) categorías de miembros

- An **Associate Member** is an organisation, a federation of organisations, or an individual with an interest and/or activity in the field of amateur theatre.
- Un **Membre Associé** est une organisation, une fédération d'organisations ou une personne ayant un intérêt et/ou une activité dans le domaine du théâtre amateur.
- Un **miembro asociado** es una organización, una federación de organizaciones o un individuo con interés y/o actividad en el campo del teatro amateur.



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

5

Diapositive 6

Associates / Associés / Asociados Article 8

- A **National Centre** who is up to date with their membership payments is entitled to six (6) votes in the GA. These votes have to be cast in one block of six (6) votes.
- An **Associate** who is up to date with their membership payments is entitled to one (1) vote in the GA.

- Un **Centre National** qui est à jour de sa cotisation dispose de six (6) voix dans l'Assemblée Générale. Ces votes doivent être exprimés en un bloc de six (6) votes.
- Un **Associé** à jour de ses cotisations a droit à un (1) vote à l'AG.

- Un **Miembro Centro Nacional** al corriente de pago de su cuota de miembro tiene derecho a seis (6) votos en la Asamblea General. Estos votos deben emitirse en un bloque de seis (6) votos.
- Un **Asociado** al corriente de pago en su cuota de miembro tiene derecho a un (1) voto en la AG.



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

6

Diapositive 7

Associates / Associés / Asociados Article 13

- Associates do not have voting rights with regard to the decision of the expulsion of a National Centre.

- Les Associés n'ont pas le droit de vote en ce qui concerne la décision d'expulsion d'un Centre National.

- Los asociados no tienen derecho a voto con respecto a la decisión de expulsión de un Centro Nacional.



AITA-IATA GA – AG – 21/07/2021

7

Rapport d'activité du Conseil 2021 - 2022

Chers membres AITA/IATA

Je veux commencer par remercier ma prédécesseure Béatrice Cellario pour son dévouement et son travail acharné au nom de l'AITA/IATA pendant son mandat en tant que votre Présidente et pour avoir organisé un si superbe festival à Monaco l'année dernière. N'oublions pas que Béatrice et son équipe ont mis en scène le festival sur fond de réglementation COVID : quelle formidable prouesse d'organisation, de détermination et de volonté pour que le festival ait bien lieu. Sans oublier que ces mêmes réglementations impactaient tous ceux qui se rendaient à Monaco pour se produire ou assister au festival. Le fait que pas une seule personne n'ait été testée positive au COVID à son départ témoigne de la volonté collective de chacun de faire fonctionner le festival et de la force de la culture pour nous rassembler.

J'ai été très honoré d'avoir été élu pour un mandat de quatre ans en tant que votre Président à Monaco et je remercie tous les membres de l'AITA/IATA de m'avoir accordé leur confiance. J'ai été ravi d'accueillir à la fois d'anciens et de nouveaux visages pour me rejoindre au sein du Conseil. Deux anciens conseillers, Sofia Wegelius, Finlande et Tim Jebesen, États-Unis. Deux sont nouveaux au Conseil, mais bien connus des membres de l'AITA/IATA, à savoir Anna-Karin Waldemarson, Suède et Patrick Schoenstein, France. Anna-Karin succède à Villy en tant que nouvelle trésorière de l'AITA/IATA. Nouveaux pour beaucoup d'entre vous seront Stephen Tobias, Canada et Ksenia Nesterova, Russie. Ceux qui ont assisté au Festival AITA / IATA en 2019 à Saint John se souviendront de l'accueil chaleureux et généreux et de l'organisation du Stephen's Saint John Theatre et beaucoup se souviendront des excellentes productions pour enfants que nous avons vues de notre Associate Member Piano Theatre, domicile de Ksenia Nesterova. Les nouveaux conseillers travaillent bien avec ceux qui sont dans la seconde moitié de leur mandat, à savoir Carlos Taberheiro d'Espagne et Frank Katoola d'Ouganda.

Il n'y a pas que Béatrice qui s'est retirée à Monaco : je dois remercier chaleureusement l'ancien vice-président de l'AITA/IATA, Rob Van Genechten, Flandres (SGT) qui, grâce à sa connaissance approfondie et sa compréhension des lois belges relatives aux ONG et à l'AITA/IATA Statuts, a tant fait ces dernières années pour façonner l'AITA/IATA. Villy Dall a également démissionné en tant que conseiller de l'AITA/IATA et trésorier de l'AITA/IATA. Lui aussi a été étroitement lié à l'AITA/IATA pendant de nombreuses années et le soin et l'attention qu'il a apportés aux finances feront de lui un acte difficile à suivre. Et enfin, mais non des moindres, je dois remercier les anciens Conseillers Pierre Cellario, Monaco et Christel Gbaguidi, Bénin / Allemagne. Pierre a apporté d'importantes contributions au travail de l'AITA/IATA et a été d'un soutien inestimable pour Béatrice qui dirigeait le Mondial du Théâtre. Christel est venue au Conseil avec de bonnes idées pour développer le travail des enfants et des jeunes et a initié des étapes pour améliorer la sortie des médias sociaux de CYTheatre.

Cela nous attriste beaucoup, mais nous devons réfléchir à la situation en Ukraine. Dans ma déclaration à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre du 27 mars, j'ai noté que la prospérité, la confiance et la sécurité relative de l'Europe sont une fois de plus ébranlées par la guerre. J'ai noté que je pensais constamment à nos amis du théâtre amateur qui sont inexorablement empêtrés dans les réalités quotidiennes de la guerre et de la survie, et j'ai

conclu en disant que nous célébrons le pouvoir du théâtre d'influencer le changement et de favoriser la compréhension. J'espère que tous les membres de l'AITA/AITA soutiennent cela et le Conseil espère ardemment une résolution rapide et pacifique de cette situation tragique.

Quelques mois après le festival Mondial du Théâtre, nous avons tous rencontré l'émergence d'une nouvelle variation COVID et nous sommes rentrés dans un autre confinement. Mais le théâtre a continué et grâce à la générosité d'Alla Zorina et à son soutien technique, l'AITA/AITA a pu organiser son deuxième festival en ligne "Theatre is My Love" en novembre 2021. Ayant beaucoup appris du festival 2020, l'événement avait à la fois un & Programme jeunesse et un programme séparé pour adultes. Les téléspectateurs ont pu assister à quatre représentations dans le programme jeunesse et sept dans le programme adulte. Les statistiques recueillies peu de temps après l'événement ont confirmé que collectivement, les vidéos du festival avaient reçu plus de 3 125 vues. Les deux programmes se sont terminés par un dialogue intercontinental sur l'avenir des festivals qui a suscité de nombreuses discussions et débats intéressants.

Festival mondial AITA/IATA 2023, Debrecen, Hongrie

En ce qui concerne l'avenir, je suis ravi de confirmer que le Festival mondial et l'Assemblée générale de l'AITA/IATA 2023 auront lieu à Debrecen, en Hongrie, du 19 au 25 juin. J'ai visité Debrecen en février accompagné de Janos Regos du Centre national hongrois de l'AITA/AITA et de Zsigmond Lakó, qui a présenté Debrecen à Monaco l'année dernière. J'ai rencontré l'adjoint au maire de Debrecen et visité les lieux probables du festival et de l'Assemblée générale. J'ai été rassuré par ce que j'ai vu et les promesses qui m'ont été faites sur ce que Debrecen pouvait offrir.

Depuis ma visite, le Conseil a reçu une documentation très complète sur les arrangements du festival et s'est senti en mesure de soutenir la proposition pour aller de l'avant. Mais Debrecen n'est qu'à deux heures de route de la frontière ukrainienne, et le Conseil a ouvertement discuté de ses préoccupations concernant la tenue d'un festival AITA/IATA en Hongrie en ce moment. Le Conseil a discuté en profondeur des questions et de l'achèvement des salles de spectacle lors de notre réunion à Nancy et a conclu que cela devrait aller de l'avant, mais avec quelques réserves. À savoir, qu'il y aura une surveillance continue de la situation sécuritaire, que les deux parties doivent convenir d'une date d'annulation finale si les circonstances changent, et que l'AITA/IATA cherchera à impliquer les jeunes réfugiés ukrainiens dans le festival.

Et en ce qui concerne notre planification future, nos trois nouveaux sous-groupes stratégiquement ciblés ont organisé des réunions virtuelles régulières pour développer de nouvelles initiatives.

CYThéâtre

L'année dernière, le Conseil a rendu compte de deux festivals en préparation, à Rizhao en Chine et à Nizhny Novgorod en Russie. Ceux-ci sont reportés à une date ultérieure. Mais je suis ravi de confirmer que le Festival mondial du théâtre pour enfants à Lingen, en Allemagne, aura lieu en 2024 et qu'il existe également un lieu potentiel pour un Festival mondial du théâtre pour enfants en 2026, mais les détails à ce sujet sont loin d'être finalisés.

Les plans sont bien avancés pour organiser une conférence Digital CYTheatre en novembre 2022, dont les détails seront publiés très bientôt. Cela sera entrepris grâce au soutien d'un étudiant à la maîtrise de l'Université d'Anvers en Belgique pour inclure des recherches de base auxquelles certains d'entre vous seront invités à participer. Un soutien financier pour l'événement a été identifié par l'Institut Goethe.

Capacités numériques

J'ai mentionné la Journée mondiale du théâtre le 27 mars ci-dessus, et nous avons été ravis de pouvoir lancer notre nouveau site Web AITA/IATA dans le cadre de notre activité de la Journée mondiale du théâtre, que j'espère que tous les membres de l'AITA/IATA ont eu l'occasion de voir. Nous sommes reconnaissants à Rob Van Genechten pour son travail dans la création et la maintenance de l'ancien site Web de l'AITA/IATA. Grâce au travail bénévole d'un ami de l'Association, nous avons obtenu un nouveau site Web sans frais, qui permet désormais des mises à jour quotidiennes et l'administration par notre Secrétariat. Ce travail comprenait également une mise à jour du site Web de la Journée mondiale du théâtre de l'AITA/IATA.

Finances et ressources

Nos revenus ont souffert ces dernières années et nous n'avons pas encore une image complète de l'impact de la pandémie sur les organisations de théâtre amateur et de nos revenus à l'avenir. Nous devons accueillir plus de membres à l'AITA/IATA. Le Conseil a été très heureux que les Centres Nationaux aient accepté à Monaco d'accueillir les Associés en tant que Membres de l'AITA/IATA et de leur donner le droit de vote à l'Assemblée Générale. Cela a donné à l'Association une plus grande flexibilité et, par l'intermédiaire du sous-groupe des finances, nous travaillons sur des moyens de continuer à améliorer notre situation financière. Il convient de noter ici que, bien que le Conseil ne fasse pas de proposition d'augmentation des cotisations cette année, nous proposerons probablement une augmentation en 2023 qui entrera en vigueur en 2024.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier notre secrétaire travailleuse et dévouée, Anne Gilmour, pour son dévouement continu, son engagement envers les membres et sa foi constante dans le travail de l'organisation.

Au nom du Conseil.

Aled Rhys Jones

Président

AITA/IATA asbl Council 2021 - 2022

Conseil

Président	Aled Rhys-Jones (Grande-Bretagne)
Conseiller (Vice-président)	Sofia Wegelius (Finlande)
Conseiller (Vice-président)	Tim Jebesen (les États-Unis d'Amérique)
Conseiller (Trésorier)	Anna-Karin Waldemarson (Suède)
Conseiller	Frank Katoola (Ouganda)
Conseillère	Ksenia Nesterova (Russie)
Conseiller	Patrick Schoenstein (France)
Conseiller	Carlos Taberheiro (Espagne)
Conseiller	Stephen Tobias (Canada)

Réunions du Conseil de l'AITA/IATA asbl 2021 - 2022

Depuis la dernière Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl tenue à Monaco 1er août 2021, le Conseil de l'AITA/IATA asbl s'est réuni :

- 22 Août 2021 Monaco (après l'AG)
- 21 Octobre 2021 Zoom réunion en ligne
- 9 Décembre 2021 Zoom réunion en ligne
- 26 Février 2022 Zoom réunion en ligne
- 28-29 Mai 2022 Nancy, France
- 28 Juin 2022 Zoom réunion en ligne

Membres actuels de l'AITA/IATA asbl

Chiffres d'adhésion à l'AITA/IATA asbl au 30 Juin 2022 :

- Membres (Centres nationaux) 28
- Membres (Associés) 66

Pays et territoires représentés 53

Nouvelles demandes d'adhésion à accepter par l'Assemblée générale :

Membre (Centres nationaux, SGT) - Catalogne – Federació De Grups Amateurs De Catalunya

Membre (Associés) - Australie – Teatroff Drama

Membre (Associés) - Corée – Boram Lee

Membre (Associés) - Pologne - Towarzystwo Teatralne im. Jędrzeja Cierniaka (former NC)

AITA/IATA asbl Finance 2021-2022

Aux délégués à l'Assemblée générale 23 juillet 2022

Déclarations de profits et pertes et équilibre 1er avril 2021 - 31 mars 2022

- Recettes et revenus AITA/IATA 1er avril 2021 - 31 mars 2022
- L'état du solde au 31 mars 2022
- Relevé de caisse
- Le rapport des commissaires aux comptes du 1er avril 2021 au 31 mars 2022
- Propositions budgétaires 2022 - 2023

Au nom du conseil de l'AITA/IATA asbl en tant que trésorier, je sou mets les comptes à votre approbation.

Anna-Karin Waldemarson

Anna-Karin Waldemarson

5 juillet 2022

Trésorier

AITA/IATA asbl Revenus et dépenses 1er Avril 2021 - 31 mars 2022

<i>Tous les montants sont en euros - €</i>	INC/EXP 2021/2022	INC/EXP 2020/2021
REVENUS		
SOMME Cotisation des membres	€ 12,975	€ 12,395
Centres nationaux	€ 12,975	€ 12,395
Dérogations accordées	€ -	€ -
SOMME Frais d'abonnement	€ 5,025	€ 4,727
Groupes associés	€ 4,050	€ 3,909
Personnes associées	€ 975	€ 818
SOMME Subventions	€ -	€ -
Subventions générales	€ -	€ -
Subventions affectées	€ -	€ -
SOMME Retraits	€ -	€2,876
Retraits - Fonds C&E		
Retraits - Fonds de solidarité		€ 2,876
Retraits – Disposition WTD		
SOMME Revenus financiers	€ -	€ -
Intérêts bancaires (après taxes)	€ -	€ -
Gains de change réalisés	€ -	€ -
SOMME Revenus Extraordinaires	€ 689	€ -
Revenus Festivals	€ 689	€ -
Autres revenus extraordinaires	€ -	€ -
TOTAL Revenu	€ 18,689	€ 19,998
COÛTS		
SOMME Personnel	€ 12,000	€ 12,000
Salaires	€ -	€ -
Sous-traitance	€ 12,000	€ 12,000
Autres dépenses *	€ -	€ -
SOMME Frais de bureau	€ 1,663	€ 1,873
Siège	€ 290	€ 620
Frais de bureau		€ -
Papeterie		€ -
Coûts d'impression		€ -
Poste & frêt	€ 73	€ 84
Téléphone	€ 391	€ 384
Internet & Web	€ 908	€ 785
Archives		€ -
SOMME Coûts de fonctionnement	€ 967	€ 331

<i>Tous les montants sont en euros - €</i>	INC/EXP 2021/2022	INC/EXP 2020/2021
Enregistrement Belgique	€ 437	€ -
Audit		€ -
Congrès		€ -
Traductions		€ -
Autre organisations	€ 530	€ 331
Autres dépenses		€ -
SOMME Coûts d'exploitation	€ 362	€ -
Frais de réunion		€ -
Frais & subventions de déplacement	€ 362	€ -
SCCY – CP Enfants & Jeunesse		€ -
Représentation		€ -
Journée mondiale du théâtre		
SOMME Dépenses a partir des fonds alloués	€ -	€ 2,876
Dépenses C & E Fond	€ -	€ -
Fonds de Solidarité		€ 2,876
Dépenses SCCF		€ -
SOMME Coûts financiers	€ 248	€ 465
Intérêts		€ -
Frais	€ 245	€ 428
Pertes de change réalisées	€ 2	€ 37
SOMME Dépréciations	€ -	€ 1
Dépréciations	€ -	€ 1
TOTAL Coûts	€ 15,240	€ 17,546
RESULTAT Bénéfice ou perte	€ 3,449	€ 2,453

L'état de l'équilibre au 31 Mars 2022

<i>All amounts in Euros €</i>	BAL 2021-22	BAL 2020 - 21	Changement
ACTIF			
Total des actifs	€ -	€ -	€ -
Immobilisation corporelle	€ -	€ -	€ -
Total des actifs courants	€ 86,433	€ 82,797	€ 3,635
Investissements		€ -	€ -
Banque 1: Compte courant	€ 17,576	€ 12,175	€ 5,400
Banque 2: Compte spécial		€ -	€ -
Banque 3: Compte épargne	€ 65,931	€ 66,431	€ (500)
Caisse Trésorerie	€ 750	€ 1,006	€ (256)
Caisse Secrétariat	€ 73	€ 73	€ -
Différences		€ -	€ -
Compte Paypal	€ 2,103	€ 3,112	€ (1,009)
Total des comptes des régularisation	€ -	€ -	€ -
Compte de régularisation		€ -	€ -
TOTAL DES ACTIFS	€ 86,433	€ 82,797	€ 3,635
PASSIF			
SOMMES FONDS PROPRES incl F' Affectés	€ 67,411	€ 63,963	€ 3,449
Résultats reportés	€ 48,289	€ 45,836	€ 2,453
Résultats reportés	€ 3,449	€ 2,453	€ 996
Ancien compte en USD annulé	€ -	€ -	€ -
SOMME fonds et provisions alloués	€ 15,673	€ 15,673	€ -
Fonds Culture et Education	€ -	€ -	€ -
Fonds de Solidarité	€ 7,823	€ 7,823	€ -
Fonds SCCY	€ 6,593	€ 6,593	€ -
Provision pour l'organisation de la Journée Mondiale du Théâtre	€ 1,257	€ ,257	€ -
Total des dettes	€ -	€ -	€ -
Dettes à long terme	€ -	€ -	€ -
Dettes à court terme	€ -	€ -	€ -
SOMME Comptes de régularisations	€ 19,021	€ 8,834	€ 186
Compte de régularisation	€ 18,671	€ 8,284	€ 386
CEC Fonds	€ 350	€ 550	€ (200)
TOTAL PASSIF	€ 86,432	€ 82.796	€ 3,635
	€ (1)	€ (1)	
Valeur nette hors allouer des fonds et des provisions	€ 51,738	€ 48,289	€ 3,449

AFFECTATION DES RESULTATS	
Profit ou perte	€ 3,449
Sommes retirées des fonds affectés	€ -
Retraites C & E Fond	
Fonds de solidarité - retraits	
Retraits SCCY	€ -
Retraits WTD	€ -
SUM Transferts aux fonds affectés	€ -
Transferts C & E Fond	€ -
Fonds de solidarité pour les transferts	€ -
Transferts SCCF	
Transferts WTD	
Retrait/Virement pour allocation de fonds	€ -
Bénéfice ou perte reporté sur l'exercice comptable	€ 3449
Bénéfice ou perte reporté PAR	€ 48,289
Profit ou perte total reporté	€ 51,738

Déclaration en caisse

Position de trésorerie début de l'exercice		€ 82,797	X
Tot MF	€ 12,975		
Tot Subs	€ 5,025		
Tot Fin Inc	€ 689		
Tot Retraits	€ -		
Total des revenus extraordinaires	€ -		
Tot Pers	€ (12,000)		
Tot Office	€ (1,663)		
Tot run	€ (967)		
Total coûts d'opération	€ (362)		
Total des dépenses des fonds	€ -		
Total des coûts	€ (248)		
Total des mouvements de trésorerie inc/exp		€ 3,449	A
Modifications comptes de régularisation actif			
Modifications comptes de régularisation passif	€ 186		
Solde total des mouvements de trésorerie		€ 186	B
Modification de fonds			
Total des mouvements de trésorerie de l'exercice	€ 3,635	€ 3,635	Y = A+B + C
Position de trésorerie fin de l'exercice		€ 86,433	X+Y
Position de trésorerie dans le bilan		€ 86,433	

Ch & Edu affectés	€ -	
début de l'exercice	€ -	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
fin de l'exercice	€ -	
changement total	€ -	AA
SF affectés		
debut de l'exercice	€ 7,823	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds	€ -	
fin du livre	€ 7,823	
fonds de changement total	€ -	BB

SCCY affectés		
debut de l'exercice	€ 6,593.26	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
fin du livre	€ 6,593.26	
fonds de changement total	€ -	CC

Journée mondiale du théâtre		
debut de l'exercice	€ 1,257	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
Fin du livre	€ 1,257	
Fonds de changements total	€ -	DD

TOTAL affecté aux FONDS		
debut de l'exercice	€ 15,673	
addition au fonds	€ -	
retrait de fonds (ÖBV)	€ -	
fin du livre	€ 15,673	
fonds de changement total	€ -	AA+BB+CC+DD

Rapport des Commissaires aux comptes

1 avril 2021 - 31 mars 2022

Ghent / Stockholm, le 30 Juin 2022

Dirk De Corte / Mats Wenlöf

Nous avons examiné les états financiers de l'AITA/IATA asbl pour l'exercice clos le 1 avril 2021 – 31 mars 2022 qui comprenaient le compte de Profits et Pertes, le bilan et les notes annexes, ainsi que les rapports comptables et les copies des relevés bancaires. Nous avons également reçu des copies de tous les procès-verbaux des réunions du Conseil qui décrivaient les décisions prises en ce qui concerne les transactions financières en 1 avril 2021 – 31 mars 2022.

Nous avons obtenu toutes les informations et explications que nous estimions nécessaires pour remplir notre rôle de Contrôleur de compte et nous pouvons confirmer que les livres de comptes appropriés ont été conservés par l'AITA/IATA asbl, que les états financiers concordent avec les livres comptables, et que ces états financiers sont conformes aux pratiques comptables belges pour les organisations à but non lucratif (*verenigingen zonder winstoogmerk-associations sans but lucratif*).



Signature

Dirk De Corte



Signature

Mats Wenlöf

Proposition de révision par le Conseil du budget de l'AITA/IATA asbl 1er avril 2022 - 31 mars 2023¹

REVENUS	€
Centres nationaux et territoires autonomes	12,475
Membres associés	4,300
TOTAL Frais d'adhésion	16,775
Intérêts bancaires	0
Gains de change réalisés sur les devises	0
TOTAL Produits financiers	0
Subvention du Goethe Institut pour la conférence C&Y	2,300
Reste précédemment alloué pour WTD	1,257
TOTAL Produits exceptionnels	3,557
Revenus de la collecte de fonds	3,475
TOTAL GENERAL des RECETTES :	23,807
DÉPENSES	
Sous-contrat Secretariat	12,000
TOTAL Personnel	12,000
Frais de bureau	0
Adresse postale (MAI)	300
Frais de port et de fret	200
Téléphone	500
Internet & Web (incl. nouvel équipement de traduction et de conférence)	2,357
Les archives	0
TOTAL Frais de bureau	3,357
Immatriculation Belgique	500
Audit	0
Forum/congrès	0
Autres organisations (UNESCO et FAIB)	600
Autres dépenses	250
TOTAL des Frais de fonctionnement	1,350
Frais de réunion	1,000
Frais de voyage et bourses	2,000
Conférence Enfants & Jeunes en ligne	3,300
Représentation	0
TOTAL des Frais d'exploitation	6,300
Frais bancaires	300
Pertes de change réalisées sur les devises	200
TOTAL des Frais financiers	500
Amortissements	300
TOTAL des Amortissements	300
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	23,807
Revenu moins dépenses	-
La valeur nette au 31 mars 2022 est de 51,738 € + Fonds alloués 15,673.30 € = 67,411 €	

¹ Sur la base des frais convenus pour 2020, 2021 et 2022

**37ème assemblée générale de l'AITA/IATA
asbl, Monaco 22 août 2021**



AITA/IATA asbl